



RECYCLER LE FUMIER

Le recyclage du fumier de cheval se fait essentiellement par épandage dans les champs comme engrais naturel. L'épandage doit se faire en hiver de sorte à ce qu'il finisse de se décomposer.

Le fumier peut également être transformé en compost avec l'avantage d'avoir moins de volume et des graines d'adventices détruites (oseille à crapauds, ronces...). Cette transformation se fait en andain, soit par les microorganismes présents dans le fumier et nécessitant de retourner l'andain afin d'oxygéner l'intérieur, soit par lombriculture, c'est-à-dire par l'ensemencement du fumier par des lombrics vendus dans des magasins spécialisés.

Dans certaines régions, des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) se sont organisées pour la récupération et le compost de ce fumier. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre chambre d'agriculture.

Enfin le fumier peut également être utilisé pour la méthanisation par voie sèche. Le principe est la dégradation de matière organique, en absence d'oxygène et à l'abri de la lumière, par des microorganismes. Celle-ci conduit à la production d'un biogaz constitué de méthane et de dioxyde de carbone et d'un digestat riche en NPK. La partie valorisable du biogaz est le méthane qui peut-être utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité. Cette électricité peut dorénavant être revendue. L'installation d'un méthaniseur est nécessaire pour que s'effectue cette transformation. Retrouvez toutes les informations concernant le biogaz ainsi que les tarifs d'achat de cette électricité sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement sur www.developpement-durable.gouv.fr dans l'onglet énergies.

<http://www.cheval-fumier.com/>